

8.2 Annexe n°2 : Notification du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
09/01/2023
N° E23000005/95

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

Le président

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 22/12/2022, la lettre par laquelle M. le Préfet du Val-d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc industriel et logistique, sis 11 avenue du Gros Chêne, Parc d'activité des Bellevues, sur le territoire des communes d'Eragny-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2023 pour le département du Val-d'Oise ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude ANDRY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur Claude ANDRY.

Fait à Cergy, le 09/01/2023

Le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation,

La greffière en chef



8.3 Annexe n°3 : Insertion de l'avis de l'EP dans la presse

1^{er} avis d'insertion dans la presse

Le Grand Parisien
Mercredi 15 février 2023

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 95

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 69 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est applicable à l'habilitation : tarification au forfait. Caractéristiques des sociétés civiles et commerciales : (SAS) 3780 (F) - (SAS) 3800 (H) - (SAS) 1305 (F) - (SAS) 2102 (H) - (SAS) 1410 (F) - (SARL) 1180 (H). Moniteur des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 2102 (F) - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 (H) HT. (espace inclus) Hors constatations et nominations des liquidateurs et cōteurs : 80 (0,0800 HT) - 75/82/83/84 (0,222 (H) - 81/77/78/85 (0,222)).

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdesmarches.leparisien.fr>

**Marchés
+ de 90 000 Euros**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de GARGES-LES-GONESSE

8 place de l'Hotel de ville BP 2, 95141 GARGES LES GONESSE

Objet du marché :
Entretien et maintenance des ascenseurs/monte-charge/passe-plats et éleveurs PM R

Durée du marché :
La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 an, à compter de la date de notification de l'accord-cadre.
Le marché est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au CCAP, 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Nombre et consistance des lots :
Il n'est pas prévu de décomposition en lots. La dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, il est techniquement plus difficile et coûteux que l'entreprise en charge de l'entretien des appareils élévateurs et ascenseurs des bâtiments communaux soit distincte de celle chargée de la maintenance.

Procédure de passation :
Procédure adaptée

Modalités d'attribution :
Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Il est interdit de présenter pour le présent accord-cadre, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément au décret n° 2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détalées aux articles R. 2142-5 à R. 2142-10 du code de la commande publique, notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

L'acheteur prend directement en charge la recherche des documents et attestations en accident à la base documentaire sur [api.gouv.fr](https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html) (<https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html>).

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP. Le candidat établit dans un Etat autre que la

France doit produire un certificat de détachement établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique, les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Critères de sélection :
1. Garanties professionnelles et techniques
2. Garanties financières

Critères de jugement des offres :
1 - Valeur technique : 60,0 points
2 - Prix : 40,0 points

Date limite :
Date limite de réception des offres : 03/03/2023 à 12h00

Renseignements divers :
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande depuis le profil acheteur.

Coordonnées : SAÏF COULIBALY
Téléphone : 01 80 11 55 68
Courriel : marches@villedegarges.com
Adresse internet : <http://www.achatpublic.com>

Adresse internet du profil acheteur :
<https://www.achatpublic.com/acteur/>

Enquête publique

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC INDUSTRIEL ET LOGISTIQUE

présenté par la société SIGMA CERGY PONTOISE sur les communes d'ERAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMONE

Par arrêté n° IC-23-003 du 20 janvier 2023, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 6 mars au mercredi 5 avril 2023 inclus, en maires d'ERAGNY-SUR-OISE, SAINT-OUEN L'AUMONE, PONTOISE, CERGY, PIERRELAYE, HERBLAY-SUR-SEINE (département du Val-d'Oise) et CONFLANS-SAINT-HONORINE (département des Yvelines).

L'enquête publique unique regroupe :

- Les demandes de permis de construire n° PC 9521822 U0013 (maire d'ERAGNY-SUR-OISE) et n° PC 9557222 U0035 (maire de SAINT-OUEN L'AUMONE)

- La demande d'autorisation environnementale, au titre notamment des rubriques de la nomenclature des installations classées prescrites ci-après :

N° 151071 - Entrepôts couverts - Installations, pourvués d'une toiture, dotées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité

supérieure à 500 tonnes - Installation soumise à Autorisation - Projet soumis à évaluation environnementale systématique - (Capacité de stockage maximale : 1 434 492,6 m³)

N° 4755-2 - Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables

- La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 500 m³ - Installation soumise à Autorisation - (La quantité maximale d'alcools de bouches susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 531 m³)

N° 145071 - Solides inflammables (stockage ou emploi) - La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t - Installation soumise à Autorisation - (Stockage maximal de 30 t de solides inflammables)

N° 43912 - Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4390 - La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t - Installation soumise à Enregistrement - (Capacité de stockage égale à 500 t)

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et les demandes de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- à la mairie d'ERAGNY-SUR-OISE - centre technique municipal situé au 194 rue de l'Ambassadeur, aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ainsi qu'en maires de SAINT-OUEN L'AUMONE, PONTOISE, CERGY, PIERRELAYE, HERBLAY-SUR-SEINE et CONFLANS-SAINT-HONORINE, aux jours et heures d'ouverture desdites maires, sur support papier

- à la mairie de SAINT-OUEN L'AUMONE, sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-d-oise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023),

- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4419/>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en maires d'ERAGNY-SUR-OISE, SAINT-OUEN L'AUMONE, PONTOISE, CERGY, PIERRELAYE, HERBLAY-SUR-SEINE et CONFLANS-SAINT-HONORINE,

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4419/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4419@registre-dematerialise.fr

- par voie postale à la mairie d'ERAGNY-SUR-OISE - Place Louis-Dor-Marin, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <https://www.registre-demater-lal.se.fr/4419/>

Le commissaire enquêteur, Monsieur Claude ANDRY, directeur d'usine en retraite, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en maires d'ERAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMONE, aux jours et heures suivants :

Mairie d'ERAGNY-SUR-OISE
centre technique municipal situé au 194 rue de l'Ambassadeur
- le mardi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de SAINT-OUEN L'AUMONE
- le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- le samedi 25 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 5 avril 2023 de 14h30 à 17h30

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Alexandre CAPELIER, Assistant Maitre d'ouvrage (AMO) - tél : 01.43.78.92.65 ou 06.28.85.33.63 adresse mail : alexandre.capelier@n-cconseil.net

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - direction de la coordination et de l'appui territorial - bureau de la coordination administrative - section des installations classées, en maires d'ERAGNY-SUR-OISE, SAINT-OUEN L'AUMONE, PONTOISE, CERGY, PIERRELAYE, HERBLAY-SUR-SEINE et CONFLANS-SAINT-HONORINE et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-d-oise.gouv.fr) - (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.

- une autorisation de permis de construire délivrée par le maire d'ERAGNY-SUR-OISE ou un refus.

publilegal 1 rue Frédéric Bastiat - 75011 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.5

COMMUNE DE SAINT-OUEN L'AUMONE
Actualisation des périmètres d'application du droit de plan simple et renforcé

Par délibérations en date du 15 décembre 2022, le Conseil a actualisé les périmètres d'application territoriale du droit de plan simple et renforcé. Ces périmètres se substituent aux dispositions antérieures. Les dites délibérations ainsi que la délimitation du DPU sont consultables en mairie et sont à dossier de PLU par voie de mise à jour.
EP 23-079 / contact@publilegal.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRESCRIPTION D'UNE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.

Par arrêté n° 2023-17 du 16 janvier 2023, le Maire de la

à l'Hôtel de Ville de Persan
vantes -
- lundi 20 février 2023 de 12h00 ;
- samedi 25 février 2023 de 12h00 ;
- lundi 06 mars 2023 de 12h00 ;
- samedi 11 mars 2023 de 12h00 ;
Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.ville-persan.fr> aux jours et heures d'ouverture.
Chaque personne pourra formuler ses observations, propositions et questions :

COMMUNE DE PERSAN

à autorisé l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette déclaration de projet porte sur le projet suivant : construction d'un collège et d'un équipement sportif

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville de Persan (65 avenue Gaston Vermeire) du 09 février 2023 à 09h30 au 11 mars 2023 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- Sur le registre papier ouvert de 12h00 ;
- Par courrier à l'attention du commissaire chargé de l'enquête à l'adresse : enquete@ville-persan.fr - 65 avenue Gaston Vermeire Persan ;
- Par courrier électronique à l'adresse : dst-habitat@ville-persan.fr

Le Parisien

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés conformes Attestation de parution gratuite

www.parisien.fr/annonces-legales

ANNONCES

JURIDIQUES ET LÉGALES

Le Grand Parisien Mercredi 15 février 2023

Le Parisien est officiellement habilité par l'arrêté de charge... (small text regarding publication authorization)

LES MARCHÉS PUBLICS

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION SEMIR

1. rue du Village 78120 Rambouillet... Objet : Réhabilitation thermique de 80 logements à Rambouillet... (detailed project description)

Marchés de 90 000 Euros

LES RESIDENCES... AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE... (real estate advertisement)

CONFLANS-SAINT-HONORINE

Le démantèlement des installations... Les demandes de permis de construire... (environmental permit application details)

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

Le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00... Le vendredi 13 mars 2023 de 14h00 à 17h00... (municipal council meeting notice)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00... Le vendredi 13 mars 2023 de 14h00 à 17h00... (intercommunal council meeting notice)

COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX

Le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00... Le vendredi 13 mars 2023 de 14h00 à 17h00... (municipal council meeting notice)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DES TILLEULS... (public inquiry notice)

Enquête publique

PREFET DU VAL-D'OISE... DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'AMPLI TERRITORIAL... (prefecture notice)

Enquête publique

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME... Le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00... (municipal council meeting notice)

Enquête publique

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES... Le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00... (intercommunal council meeting notice)

Enquête publique

COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX... Le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00... (municipal council meeting notice)

Insertions diverses

Substant testament olographe en date du 25 mars 1988... (legal notices)

LES RESIDENCES... AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE... (real estate advertisement)

Enquête publique... PREFET DU VAL-D'OISE... (prefecture notice)

Enquête publique... MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME... (municipal council meeting notice)

Enquête publique... COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES... (intercommunal council meeting notice)

Enquête publique... COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX... (municipal council meeting notice)

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien... (legal notice advertisement)

Annonces légales

Département 78 - Le Courrier des Yvelines
Mercredi 15 février 2023

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € HT le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2011-1547 du 28 décembre 2011, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce créés et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Adjudications Immobilières

7319570001 - VJ
78
Vente aux Enchères Publiques au T. de VERSAILLES Palais de Justice 5, Place André Mignot

LE MERCREDI 22 MARS 2023 À 9 H 30
UN APPARTEMENT À MONTIGNY-LE-FRÉTONNEUX (78)
42, boulevard Vauban - Immeuble le Flauto
De 72,47 m². Dans le bâtiment C, au RdC, porte gauche dans le hall d'entrée, comprenant : entrée, double séjour donnant sur un balcon, 2 chambres dont l'une accolée à un dressing et une salle de bain avec WC, salle de douche avec WC, cuisine, jouissance privative d'une terrasse-jardin d'une superficie approximative de 34 m². Dans le bâtiment C, escalier G1, au site IINE CAVE n° A 14. - Escalier G1-G2-G3-G4, au s/s. UN EMPLACEMENT POUR VOITURE AUTOMOBILE n°44. LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 80 000 euros
Une consignation préalable est obligatoire : 8 000 euros.
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.
Renseignements : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André Mignot (porte 1A-049) ou chez le Cabinet de Maître Pascale REGÉRIER, Avocat, demeurant à VERSAILLES (Yvelines) 7 rue Jean Monnet - T : 01 34 24 86 49 et sur le site AVOUÉS GRATUITEMENT et en libre accès.
Les ventes sont organisées et auront lieu sur place les :
LUNDI 13 MARS 2023 DE 14 H 00 À 16 H 00 ET
MARDI 14 MARS 2023 DE 10 H 00 À 12 H 00.

Avis administratifs

731882101 - AA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DES YVELINES
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Commune de CHANTELOUP-LES-VIGNES
Projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé
RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :
- la déclaration d'utilité publique du projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé ;
- la parcelation en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.
Cette enquête, d'une durée de 40 jours, se tiendra du jeudi 9 février 2023 à 9 h 00 au lundi 20 mars 2023 à 17 h 00.
Commissaire enquêteur : Mme Anne DE KOUROCH, ingénieurs environnement - écologie ;
Lieu de l'enquête :
- Le dossier d'enquête unique comprenant notamment des informations environnementales sera mis à la disposition du public :
- dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- Sur le site internet dédié :
<http://quartier-noe-chanteloup-les-vignes.enquetespubliques.net>
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1, avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45.
Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet ainsi que sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :
- soit consignées par les intéressés sur les registres d'ouverture ouverts à cet effet dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Chanteloup-les-Vignes, afin d'y être annexées au registre de la mairie.
La public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié :
<http://quartier-noe-chanteloup-les-vignes.enquetespubliques.net> ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête :
quartier-noe-chanteloup-les-vignes@enquetespubliques.net.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront dans l'enceinte de la mairie concernée, aux jours et heures suivants :
- le mercredi 15 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 23 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 15 mars 2023 de 15 h 00 à 18 h 00,
- le lundi 20 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Paris Sud Aménagement (info@paris-sud-amenagement.fr) habilité à communiquer les informations sur le contentieux et le contenu du projet.
À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines arrêtera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Aménagement/Chanteloup-les-Vignes>).

EP 23-007 / contact@publieq.fr

Avis administratifs

7318878301 - AA
Préfet du VAL-D'OISE
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Administrative
Section des installations Classées

Permis de construire et autorisation environnementales
Projet de construction et d'exploitation d'un parc industriel et logistique présenté par la société SIGMA CERGY PONTOISE sur les communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° IC-23-003 du 20 janvier 2023, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est présentée le lundi 6 mars au mercredi 5 avril 2023 inclus, en maires d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine (département du Val-d'Oise) et Confians-Sainte-Honorine (département des Yvelines).
L'enquête publique unique regroupe :
- les demandes de permis de construire n° PC 85218 22 U0013 (mairie d'Eragny-sur-Oise) et n° PC 95572 22 U008 (mairie de Saint-Ouen-l'Aumône).
- la demande d'autorisation environnementale, au titre notamment des restrictions de la nomenclature des installations classées précitées ci-après :
- N° 1510-1 : entrapôts couverts ; installations, pourvus d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes ; installation soumise à autorisation ; projet soumis à évaluation environnementale systématique (capacité de stockage maximale : 1 434 492,8 m³).
- N° 4755-2 : alcool de bouche d'origine agricole et/ou alcool de bouche (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables ; la quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 500 m³ ; installation soumise à autorisation ; la quantité maximale d'accroche de bouches susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 631 m³.
- N° 1450-1 : solides inflammables (stockage ou emploi de) ; la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 11 ; installation soumise à autorisation (stockage maximal de 21 t de solides inflammables).
- N° 4331-2 : liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 ; la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t ; installation soumise à enregistrer simple ; (capacité de stockage égale à 500 t).
Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et les demandes de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :
- à la mairie d'Eragny-sur-Oise, centre technique municipal situé au 194, rue de l'Ambassadeur, aux jours et heures d'ouverture susvisées ; de lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 ainsi qu'un mardi de Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine et Confians-Sainte-Honorine, aux jours et heures d'ouverture des lieux maîtres, sur support papier.
- à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'État - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023).
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <https://www.registre-dematerialise.fr/44181/>
Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en maires d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine et Confians-Sainte-Honorine,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/44181/>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-44181@registre-dematerialise.fr
- par voie postale à la mairie d'Eragny-sur-Oise, place Louis-Don-Marino, à l'attention du commissaire enquêteur.
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/44181/>
Le commissaire enquêteur, M. Claude ANDRY, directeur d'usine en retraite, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en maires d'Eragny-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône, aux jours et heures suivants :
- Mairie d'Eragny-sur-Oise, centre technique municipal situé au 194, rue de l'Ambassadeur
- le mercredi 8 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 14 mars 2023 de 16 h 00 à 19 h 00,
- le vendredi 31 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
Mairie de Saint-Ouen-l'Aumône
- le mardi 7 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 15 mars 2023 de 16 h 00 à 19 h 00,
- le samedi 25 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 5 avril 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :
- M. Alexandre CAPELLIER, assistant maître d'ouvrage (AMOG), tél: 01 43 78 92 65 ou 06 28 95 33 03 adresse mail : alexandre.capellier@rcsnet.net
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise, direction de la coordination et de l'appui territorial, bureau de la coordination administrative, section des installations classées, en maires d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine et Confians-Sainte-Honorine et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr - rubrique : Actions de l'État - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.
Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- une autorisation de permis de construire délivrée par le maire d'Eragny-sur-Oise ou un refus.
- une autorisation de permis de construire délivrée par le maire de Saint-Ouen-l'Aumône ou un refus.

7318217401 - AA
Ville de MARLY-LE-ROI
AVIS ADMINISTRATIF
Par délibération en date du 6 février 2023, le Conseil municipal de la ville de Marly-le-Roi a approuvé la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.
Cette délibération est affichée en mairie pendant une durée d'un mois.
Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

7318704301 - AA
Ville de SAINT-NON-LA-BRETECHE
DPMEC n°2 et n°3 du PLU
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°URBA2023-01 en date du 8 février 2023, M. le Maire de Saint-Non-la-Bretèche a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe pour les déclarations de projet n°2 et n°3 comportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU communal du lundi 6 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus soit une durée de 37 jours.
M. Bruno FOUCHER domicilié au Vésinet, président d'une société immobilière - urbanisme (travail), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision E23000005/73 de la présidente du tribunal administratif de Versailles en date du 19 janvier 2023.
Les dossiers de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre d'une déclaration de projet et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Saint-Non-la-Bretèche du lundi 6 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus, aux jours et heures habituels de la mairie, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, les mercredis matin de 9 h 30 à 12 h 00 et le samedi matin 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête avant ou à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Enquête publique n°2, rue de la Fontaine-de-Vaux, 78800 SAINT-NON-LA-BRETECHE ou par voie électronique à l'adresse enquete@stnon-la-breteche.fr en précisant la date de la déclaration de projet concerné et dans ce cas annexées au registre d'enquête du 6 mars 2023 au 11 avril 2023 à 17 h 00.
Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Bretèche : <https://www.stnon-la-breteche.fr>
M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Bretèche lors des permanences suivantes :
- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Non-la-Bretèche aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an et sur son site internet ainsi qu'un préfecture de Versailles sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (<https://www.yvelines.gouv.fr>) à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr>

Vie de sociétés
7319111001 - VS
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASP en date du 19 février 2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
ATMOS FINANCE.
Objet social : la société a pour objet la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises commerciales ou à caractère social quelconques formés que soit, en industrie, commerce, finances, agricoles, immobilières ou autres.
- toutes prestations de services, conseils, études en faveur des organisations de droit privé et de droit public sur les plans organisationnel, informatique, administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres, - la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou de création, de cession, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 13B, rue Raphaël-Corbry, 78223 Viroflay.
Capital : 3 000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.
Gérance : M. SABAH ISSAM, demeurant 13B, rue Raphaël-Corbry, 78223 Viroflay.
Ls Gérant.

7318360401 - VS
WELL & CIE
13, route de la Guesle
78125 POIGNY-LA-FORÊT
Société par actions simplifiée
au capital social de 204 095,00 euros
384 641 247 RCS Versailles

DISSOLUTION
Par assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022, les associés ont décidé la mise en dissolution anticipée de la société WELL & CIE au 31 décembre 2022.
Il a été mis fin aux fonctions de président, M. Philippe WELL, demeurant à Poigny-la-Forêt (78125), 13, route de la Guesle, nommé liquidateur sans limitation de pouvoirs.
Le siège de la liquidation a été fixé à Poigny-la-Forêt (78125), 13, route de la Guesle. Les correspondances doivent être adressées au siège de la liquidation.
Les formalités prévues par la loi seront effectuées auprès du RCS Versailles.
Four arr.

7319006701 - VS
SCI STINOSCAR
SCI société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 69, route de Paris
78760 JOLIANS-PONCHICHAIRAIN
585 291 095 RCS de Versailles
CLÔTURE DE LIQUIDATION
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 février 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme André LABRE DE MONTAIS demeurant 69, route de Paris, 78760 JOLIANS-PONCHICHAIRAIN et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du greffe de Versailles.
Le Liquidateur.

Vie de sociétés

7318629601 - VS
GOKANE GOLF SASU
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
16, rue Alexandre-Dumas
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
RCS Versailles
RECTIFICATIF
Rectificatif de l'annonce parue sur le n°E230000997 dans l'édition du 1er février 2023 en page 46.
Il fallait lire : sigle aucun.
André O'TOOLE

7319329701 - VS
JIB AUTOLEASE SAS
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2, rue des Comètes
78310 COGNÈRES
894 921 440 RCS de Versailles

DÉNOMINATION SOCIALE
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2022, les actionnaires ont décidé à compter du 1er janvier 2023 de modifier la dénomination sociale et d'accepter la dénomination JIB.
L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Versailles.

le Courrier des Yvelines
est habilité à publier les annonces légales sur le département des Yvelines
Droit de voir ces annonces en ligne sur www.yvelines.gouv.fr
Publicité ? Tél. 02 39 26 42 00

Annonces Légales

LA GAZETTE DU VAL D'OISE
MERCREDI 15 FÉVRIER 2023
36

Département 95 - La Gazette - Mercredi 15 février 2023

Avis administratifs

703874001 - AV

Préfet du VAL-D'OISE

Bureau de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
Service des établissements classés

Permis de construire et autorisation environnementale Projet de construction et d'exploitation d'un parc industriel et logistique présente par la société SIGMA CERGY-POITOISE sur les communes d'ERAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OULIN-L'AUMÔNE 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°PC 23-003 du 02 février 2023, une enquête publique a été ouverte le 02 février 2023 à 10 heures, en matière d'Eragny-sur-Oise, Saint-Oulin, Aumône, Poissy, Cergy, Poissy, Herblay-sur-Seine (département du Val d'Oise) et de Gisors, Seine-Normandie (département des Yvelines).

L'enquête publique concerne :
- la demande de permis de construire n° PC 230218 00 00003 (maire d'Eragny-sur-Oise et n° PC 230218 00 00006 (maire de Saint-Oulin-Aumône).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, au titre notamment des rubriques de la nomenclature des installations classées produisant des agents :
- N° 1450-1 : activités agricoles - installations couvertes et sans toit, destinées au stockage de matières premières agricoles ou à la culture (serres ou autres locaux) ;
- installations agricoles - Activités de stockage, stockage : 14 500 01 01 ;
- N° 1705-2 : activités agricoles d'origine agricole et leurs constituants (silos, bennes, silos d'effluents d'origine agricole, déchets et résidus agricoles) des zones protégées agricoles ou maraîchères classées dans les catégories 1 ou 2 de la liste de zones protégées ;
- La surface susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 100 m² ;
- N° 1450-1 : activités agricoles (stockage ou autres) : 14 500 01 01 ;
- N° 1705-2 : activités agricoles d'origine agricole et leurs constituants (silos, bennes, silos d'effluents d'origine agricole, déchets et résidus agricoles) des zones protégées agricoles ou maraîchères classées dans les catégories 1 ou 2 de la liste de zones protégées ;
- La surface susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 100 m² ;
- N° 1450-2 : activités industrielles de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exception de la rubrique 4300 - La surface totale susceptible d'être présente dans les installations et locaux dans les zones protégées étant supérieure ou égale à 100 m² (sauf dans les cas 1450-1 0001 - installations couvertes à aménagement - Capacité de stockage inférieure à 100 t).

L'avis de tenue de l'enquête publique unique, la demande de permis de construire environnementale et les demandes de permis de construire ou permis de construire, sont disponibles et les dossiers administratifs, sont consultables :
- à la mairie d'Eragny-sur-Oise, comme technique municipal situé au 104, rue de l'Herminette, aux jours et heures d'ouverture indiqués ;
- de lundi au vendredi de

8 h 30 à 12 h 00 ainsi qu'en mairie de Saint-Oulin, Aumône, Poissy, Cergy, Poissy, Herblay-sur-Seine et comme technique municipale, aux jours et heures d'ouverture indiqués, sur support papier ;
- à la mairie de Saint-Oulin, Aumône, sur support électronique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr/pubs/Action-de-l'Etat-Environnement-classees-et-nomenclature-ICPE-installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-Enquêtes-publiques-2023> ;
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://www.registre-environnemental.fr/41478> ;
- sur le registre d'opposition, mis à la disposition du public en mairie d'Eragny-sur-Oise, Saint-Oulin, Aumône, Poissy, Cergy, Poissy, Herblay-sur-Seine et Gisors, Seine-Normandie ;
- sur le registre d'opposition à l'adresse suivante : <http://www.registre-environnemental.fr/41478> ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-environnement@valdoise.fr ;
- par voie postale à l'adresse d'Eragny-sur-Oise, 104 rue de l'Herminette, 95100 Eragny-sur-Oise, au profit du commissaire enquêteur ;
- Les observations et propositions motivées par voie électronique sont consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <http://www.registre-environnemental.fr/41478> ;
Le commissaire enquêteur, M. Claude ANDRY, directeur d'activités classées, recueille les observations et propositions orales au profit du public en mairie d'Eragny-sur-Oise et de Saint-Oulin, Aumône, aux jours et heures suivants :
- mardi 14 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 15 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- jeudi 16 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- vendredi 17 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- samedi 18 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- dimanche 19 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :
M. Remondet CHERTEL, assistant maître d'ouvrage (MAG), tel. 01 35 02 10 00 ou 06 20 30 30 00, adresse mail : assessant.capitaine@sigma-cergy.com ;
Le report et les conclusions motivées du commissaire enquêteur peuvent être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - direction des installations classées et de l'énergie au 104 rue de l'Herminette, 95100 Eragny-sur-Oise - section des installations classées, en matière d'Eragny-sur-Oise, Saint-Oulin, Aumône, Poissy, Cergy, Poissy, Herblay-sur-Seine et Gisors, Seine-Normandie et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) rubrique : Action de l'Etat - Environnement rubrique : nomenclature - ICPE Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques-2023, pendant un an, à compter de la date de publication de l'enquête ;
Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou au refus. La jointure de l'enquête est l'unique compétence pour prendre la décision ;
- une autorisation de permis de construire délivrée par le maire d'Eragny-sur-Oise ou un refus ;
une autorisation de permis de construire délivrée par le maire de Saint-Oulin, Aumône ou un refus.

Adjudication immobilière

202302101 - VU

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

En l'honneur de Justice au PORTOISE (95)

Le mardi 14 mars 2023 à 14 h 00

PAR LE SEUL LOT

APPREHENSIF de 57,01 m² à DOMONT (95)

30, rue André Deland (95)

Actuel Agence, n° 11 000 0000, contre notation de l'ON, deux lots, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 195